

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil, légalement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni à l'hémicycle du Conseil Régional d'Ile-de-France sis 57 rue de Babylone à Paris (75007) sous la présidence de Patrick OLLIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h10.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 209

Monsieur Ivan ITZKOVITCH est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la séance publique du 8 février 2019 est adopté.

A la suite de la démission de Monsieur Jean-Loup METTON, Monsieur Etienne LANGEREAU est installé en qualité de conseiller métropolitain.

A la suite de la démission de Monsieur Alain-Bernard BOULANGER, Monsieur Alain BORTOLAMEOLLI est installé en qualité de conseiller métropolitain.

Le Président a donné communication des actes signés en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans le dossier joint à la convocation.

Le Conseil métropolitain :

1/	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE PREND ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable de la métropole du Grand Paris.	UNANIMITE
2/	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes établi par la métropole du Grand Paris préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.	UNANIMITE
3/	COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ARRETE les résultats d'exécution suivants :	

	Fonction	nement inve	estissement	Total	
Dépenses réalisées	3 400 046	069,36	1 538 937,79	3 424 585 007,1	
Recettes réalisées	3 414 865	595,14	1 763 617,34	3 416 629 212,4	
Résultat de l'exercice 2018 (A) 14 819	525,78 -22	2 775 320,45	-7 955 794,6	UNANIMIT
Résultats antérieurs (B)	54 606	840,73 50	714 290,01	105 321 130,7	
Résultat de clôture (C) = (A)+	-(B) 69 426	366,51 27	7 938 969,56	97 365 336,0	
Soit un excédent pour la sec Soit un excédent pour la sec APPROUVE le compte de ge publiques dont les écritures Président de la Métropole.	tion d'investisse stion 2018 étab	ement de 27 9 li par le Direct	38 969,56 € eur régional	des finances	
COMPTE ADMINISTRATIF 20 Après avoir désigné Monsieu DONNE ACTE au Président d budget principal pour l'exerc ADOPTE le compte administ	ur André SANTIN le la présentatio cice 2018.	NI président de	npte adminis		
COMPTE ADMINISTRATIF 20 Après avoir désigné Monsieu DONNE ACTE au Président d budget principal pour l'exerc	ur André SANTIN le la présentatio cice 2018.	NI président de	npte adminis de la métro		
COMPTE ADMINISTRATIF 20 Après avoir désigné Monsieu DONNE ACTE au Président d budget principal pour l'exerc ADOPTE le compte administ	ur André SANTIN le la présentatio cice 2018. rratif 2018 du bu	NI président de on faite du com udget principal	npte adminis de la métro Total	pole du Grand	
COMPTE ADMINISTRATIF 20 Après avoir désigné Monsieu DONNE ACTE au Président d budget principal pour l'exerc ADOPTE le compte administ Paris comme suit :	ur André SANTIN le la présentation cice 2018. cratif 2018 du bu	on faite du com udget principal	npte adminis de la métro Total	pole du Grand	
COMPTE ADMINISTRATIF 20 Après avoir désigné Monsieu DONNE ACTE au Président d budget principal pour l'exerce ADOPTE le compte administ Paris comme suit : Dépenses réalisées	ur André SANTIN le la présentation cice 2018. cratif 2018 du bu Fonctionnement 3 400 046 069,36	on faite du com adget principal Investissement	Total 3 424 585 007	7,15 2,48	
COMPTE ADMINISTRATIF 20 Après avoir désigné Monsieu DONNE ACTE au Président de budget principal pour l'exerce ADOPTE le compte administ Paris comme suit : Dépenses réalisées Recettes réalisées	ur André SANTIN le la présentation cice 2018. cratif 2018 du bu Fonctionnement 3 400 046 069,36 3 414 865 595,14	on faite du com adget principal Investissement 24 538 937,79	Total 3 424 585 007	7,15 2,48	
COMPTE ADMINISTRATIF 20 Après avoir désigné Monsieu DONNE ACTE au Président de budget principal pour l'exerce ADOPTE le compte administ Paris comme suit : Dépenses réalisées Recettes réalisées Résultat de l'exercice 2018 (A)	ur André SANTIN le la présentation cice 2018. cratif 2018 du bu Fonctionnement 3 400 046 069,36 3 414 865 595,14 14 819 525,78	Investissement 24 538 937,79 1 763 617,34	Total 3 424 585 007 3 416 629 212 -7 955 794	7,15 2,48 4,67	
COMPTE ADMINISTRATIF 20 Après avoir désigné Monsieu DONNE ACTE au Président de budget principal pour l'exerce ADOPTE le compte administ Paris comme suit : Dépenses réalisées Recettes réalisées Résultat de l'exercice 2018 (A)	ur André SANTIN le la présentation cice 2018. ratif 2018 du bu Fonctionnement 3 400 046 069,36 3 414 865 595,14 14 819 525,78	Investissement 24 538 937,79 1 763 617,34 -22 775 320,45	Total 3 424 585 007 3 416 629 212 -7 955 794	7,15 2,48 4,67	
COMPTE ADMINISTRATIF 20 Après avoir désigné Monsieu DONNE ACTE au Président de budget principal pour l'exerce ADOPTE le compte administ Paris comme suit : Dépenses réalisées Recettes réalisées Résultat de l'exercice 2018 (A) Résultats antérieurs (B) Résultat de clôture (C) = (A)+(B)	ur André SANTIN le la présentation cice 2018. ratif 2018 du bu Fonctionnement 3 400 046 069,36 3 414 865 595,14 14 819 525,78 54 606 840,73 69 426 366,51	Investissement 24 538 937,79 1 763 617,34 -22 775 320,45 50 714 290,01 27 938 969,56	Total 3 424 585 007 3 416 629 212 -7 955 794 105 321 130	7,15 2,48 4,67 5,07	UNANIMIT (NPPV : 01

Résultat de fonctionnement				
A Résultat de l'exercice 2018	14 819 525,78 €			
B Résultats antérieurs reportés	54 606 840,73 €			
C Résultat à affecter (C=A+B)	69 426 366,51 €			

Besoin de financement de la section d'investissement				
D Résultat de l'exercice 2018	-22 775 320,45 €			
E Résultats antérieurs reportés	50 714 290,01 €			
F Restes à réaliser en dépenses	33 541 585,00 €			
G Restes à réaliser en recettes	0,00€			
H Solde des restes à réaliser (H=G-F)	-33 541 585,00 €			
Solde d'investissement de la section d'investissement (I=D+E+H)	-5 602 615,44 €			
Soit un besoin de financement de :	5 602 615,44 €			

A	Affectation du résultat de la section de fonctionnement				
J	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	5 602 615,44 €			
к	Dotation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €			
L	Excédent reporté en section de fonctionnement	63 823 751,07 €			

6/ BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

ADOPTE le budget primitif principal de la métropole du Grand Paris pour l'exercice 2019, au niveau du chapitre, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépense s	Recettes
Opérations réelles 2019	3 415 220 215,29	3 464 589 483,00	130 802 278,00	18 712 601,00
Part de l'excédent de fonctionnement 2018 affectée en réserves				5 602 615,44
Excédents 2018 reportés		63 823 751,07		27 938 969,56
Restes à réaliser 2018	1 103 341,78		33 541 585,00	
Opérations d'ordre 2019	112 089 677,00			112 089 677,00
TOTAL	3 528 413 234,07	3 528 413 234,07	164 343 863,00	164 343 863,00

UNANIMITE ABSTENTIONS : 02

	FIXE le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 12 millions d'euros.	
7/	CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE ET FRANCHISSEMENT A1: CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, LA SOLIDEO ET PARIS 2024 APPROUVE la convention d'objectifs régissant les rapports entre la Métropole du Grand Paris et la SOLIDEO et PARIS 2024 relative au Centre Aquatique Olympique et au franchissement A1 associé. AUTORISE le Président à signer ladite convention.	UNANIMITE
8/	ZAC PLAINE SAULNIER: PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA SOCIETE ENGIE EN VUE DE LA LIBERATION DU FONCIER APPROUVE le protocole d'accord entre la Métropole du Grand Paris et la société ENGIE en vue de la libération du foncier de la ZAC Plaine Saulnier. AUTORISE le Président à signer ledit protocole et à mener à bien l'ensemble des procédures qui y sont décrites. AUTORISE le Président à déposer auprès du Préfet un dossier de tiers demandeur au sens de l'article L 512-21 du Code de l'environnement.	UNANIMITE
9/	ZAC PLAINE SAULNIER, COMMUNE DE SAINT-DENIS : CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE À LA GOUVERNANCE DE LA ZAC PLAINE SAULNIER APPROUVE la convention partenariale relative à la gouvernance de la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis entre la Métropole du Grand Paris, l'EPT Plaine Commune, la Ville de Saint-Denis. AUTORISE le Président à signer ladite convention.	UNANIMITE
10/	AVIS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE APPROUVE le projet d'avis concernant la gestion de l'eau sur le bassin Seine-Normandie annexé en annexe 1 à la présente délibération. APPROUVE le projet de contribution pour le plan de gestion des risques d'inondations annexé en annexe 2 à la présente délibération. DIT que la présente délibération relative à l'avis de la Métropole dans le cadre de la consultation sur les enjeux de l'eau sur le bassin Seine-Normandie et ses deux annexes seront notifiées au Président du comité de bassin Eau Seine Normandie et au Préfet Coordonnateur de Bassin.	UNANIMITE
11/	CM2019/04/11/11: CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RECHERCHE PIREN SEINE 2020-2023 AVEC LA SORBONNE APPROUVE les six thèmes retenus pour la phase 8 du programme de recherches dit PIREN-SEINE de SORBONNE Université et du Centre National de Recherche Scientifique. APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle relative au programme PIREN Seine 2020-2023 à conclure avec SORBONNE Université qui prévoit le versement d'une subvention d'un montant de 100.000€ (cent mille euros) par an, pour une durée de quatre ans. AUTORISE le président à signer la convention de recherche avec la Sorbonne pour accompagner les travaux du PIREN et leur valorisation DIT que les dépenses seront inscrites au budget des années concernées au chapitre 65.	UNANIMITE

12/ CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ESPACES) FIXE le montant de la subvention annuelle à 70.000 euros sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets des exercices correspondants. APPROUVE le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de financement **UNANIMITE** entre la Métropole du Grand Paris et l'association Espaces pour une durée de trois ans. AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Espaces. DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019 au chapitre 65. 13/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION BRUITPARIF RELATIVE AU PROGRAMME **D'ACTIONS 2019** APPROUVE la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association BRUITPARIF relative au programme d'actions 2019. **UNANIMITE** FIXE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2019 à 195 695 € (cent quatre-vingt quize mille six cent quatre-vingt-quinze euros). DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole. SUBVENTION A L'ASSOCIATION GUAPO (GLOBAL URBAN AIR POLLUTION 14/ OBSERVATORY), OBSERVATOIRE MONDIAL DES VILLES ET METROPOLES POUR LA QUALITE DE L'AIR ATTRIBUE une participation financière de 135 000 € (cent trente-cinq mille euros), décomposée en versement d'une subvention de 110 000 € (cent dix mille euros) et d'une cotisation de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) à l'association « Observatoire mondial des villes sur la qualité de l'air / Global urban air pollution observatory -GUAPO » au titre de l'année 2019. **UNANIMITE** APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement annexée à la présente délibération. DIT que la dépense correspondante à la subvention de 110 000 € sera inscrite au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole du Grand Paris. DIT que la dépense correspondante à la cotisation de 25 000 € sera inscrite au chapitre 011 du budget 2019 de la Métropole du Grand Paris. AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION AIRPARIF FIXANT LE PROGRAMME D'ACTIONS POUR 2019. FIXE le montant de la contribution à 437 783 € (quatre cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-trois euros). APPROUVE les termes de l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de partenariat **UNANIMITE** entre la Métropole du Grand Paris et l'Association AIRPARIF qui fixe le programme de travail 2019. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole.

1.5					
16,					
	BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE				
	FINANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2019 ATTRIBUE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2019 à 50 000€				
	(cinquante mille euros) à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France.				
	APPROUVE la convention d'objectifs et de financement au titre de l'année 2019				
	conclue en application de la convention cadre pluriannuelle entre la Métropole du	UNANIMITE			
	Grand Paris et l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France, département				
	Biodiversité de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-				
	France.				
	AUTORISE le Président à signer la convention et tout acte y afférent.				
	DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole.				
17/	SUBVENTION A L'ASSOCIATION TNOC EUROPE POUR L'ORGANISATION DU				
	SOMMET INTERNATIONAL « THE NATURE OF CITIES » - CONVENTION D'OBJECTIFS				
	ET DE FINANCEMENT				
	ATTRIBUE une subvention de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) à l'association TNOC				
	Europe.	! ! A A			
		UNANIMITE			
	APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec				
	l'association TNOC Europe pour l'organisation du Sommet « The Nature of Cities ».				
	AUTORISE le Président à signer la convention et tout acte y afférent.				
	DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole.				
18/	CHAIRE ECONOMIE CIRCULAIRE ET METABOLISME URBAIN - CONVENTION				
	D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS DES SCIENCES ET				
	TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L'AMENAGEMENT ET DES RESEAUX (IFSTTAR)				
	APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement 2019-2021 avec				
	l'IFFSTAR, dont le projet est joint en annexe de la délibération.				
	AUTORISE le Président à signer ladite convention.	UNANIMITE			
	FIXE le montant total de la contribution financière à 300 000 € (trois cent mille euros)				
	sur trois ans, à raison de 100 000 € par an.				
	DIT que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 « Autres charges de				
	gestion courante » du budget 2019 et suivants.				
19/					
	SOUTIEN AU COMMERCE, A L'ARTISANAT ET AUX SERVICES (FIMACS)	UNANIMITE			
	ADOPTE le projet de règlement FIMACS modifié.	ONAMINITE			
20/	ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE DE				
	LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER				
	APPROUVE l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat mixte de la Cité de				
	la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier.				
	APPROUVE le montant de la contribution budgétaire de la métropole aux dépenses				
	de fonctionnement du Syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de				
	son quartier pour un montant de 70.000,00 € (soixante-dix mille euros) pour l'exercice 2019.	euros) pour l'exercice UNANIMITE			
	AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à effectuer toutes démarches,				
	à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant				
	l'adhésion de la Métropole au Syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-				
	Rungis et de son quartier.				
	DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole.				
	· ·				

21/ POLITIQUE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

AFFIRME le caractère essentiel du développement culturel dans le rayonnement et l'attractivité de la Métropole du Grand Paris.

DECIDE de donner une dimension métropolitaine à l'événement « Nuit Blanche ». **ENGAGE** la Métropole dans le programme des « Micro-Folies », musées numériques et tiers lieux, et l'accompagnement, en tant que de besoin, des projets communaux qui s'inscrivent dans ce dispositif.

UNANIMITE
ABSTENTION: 01

UNANIMITE

22/ FIXATION DES MODALITES DE CALCUL DES INDEMNITES HORAIRES ET JOURNALIERE DES VACATAIRES

DECIDE que la présente délibération abroge et remplace la délibération n° CM2017042807 du conseil métropolitain du 28 avril 2017.

DECIDE de la création des taux de vacations suivants :

- Architectes-conseils et paysagistes-conseils: 1/100ème du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 944; taux forfaitaire à la journée et à la demi-journée;
- Conférenciers et formateurs occasionnels, selon les niveaux de qualification et d'expertise attendus, du type de formation, du public, du travail requis en amont et en aval de la conférence ou formation :
 - Niveau 1 (taux de base): 45 € brut/heure
 - o Niveau 2 (taux intermédiaire) : 65 € brut/heure
 - o Niveau 3 (taux exceptionnel): 95 € brut/heure

 Spécialistes des médias, de niveau régional ou national, animateurs de débats publics de haut niveau pour lesquels trois taux sont proposés selon les niveaux de qualification et d'expertise attendus, et du type de débats et de travail préparatoire à animer :

- o Niveau 1 (taux de base) : 200 € brut / heure
- o Niveau 2 (taux intermédiaire) : 300 € brut / heure
- o Niveau 3 (taux exceptionnel): 400 € brut / heure

PRECISE que le taux applicable aux architectes-conseils et paysagistes-conseils sera réévalué automatiquement à chaque augmentation de la valeur du point sans qu'il soit besoin d'une nouvelle délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2019 de la Métropole.

23/ CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

DECIDE la création ponctuelle d'emplois non permanent pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité pour l'année 2019 comme suit :

Motifs et nature des besoins	Catégorie des personnels	Durées mensuelles
Besoins d'accroissements	Α	36
temporaires d'activités	В	18
	С	12

UNANIMITE

DIT que ces besoins non permanents détaillés seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

PRECISE que les agents devront justifier des niveaux de formation pertinents précisés dans le tableau ci-dessus.

DIT que les rémunérations des agents seront calculées par référence aux indices bruts des grades de recrutement.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2019 de la Métropole.

24/	VEHICULES DE FONCTIONS - DELIBERATION ANNUELLE 2019	
- •/	APPROUVE l'octroi au directeur général des services, au titre de la nécessité absolue	
	de services, d'un véhicule de fonction pour l'année 2019.	
	AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.	UNANIMIT
	DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.	
	The que les dieutes selone mounts au suuget 2015.	
25/		
	APPROUVE l'octroi aux directeurs généraux adjoints, au titre de la nécessité absolue	
	de services, de véhicule de fonction en application de l'article L5211-13-1 du code général des collectivités territoriales.	
	AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.	UNANIMITI
	DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.	
26/	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU	
-0/	SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE	
	FIXE à 2 titulaires et 2 suppléants le nombre de ses représentants au sein du comité	
	syndical du syndicat mixte Marne Vive. DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein du comité	
	syndical du syndicat mixte Marne Vive :	
	Titulaire : Carole DRAI	UNANIMITI
	Suppléant : Laurent CATHALA	
	Titulaire : Patrick DOUET	
	Suppléant : Jean-Pierre BARNAUD	
27/	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) :	
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires	
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS	
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC	
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN	LINIANINAITS
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH	UNANIMITE
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER	UNANIMITE
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY	UNANIMITE
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON,	UNANIMITE
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY	UNANIMITE
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant	UNANIMITE
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant	UNANIMITI
	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant Yves CONTASSOT	UNANIMITE
	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant Yves CONTASSOT DESIGNATION DE DELEGUES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITE	UNANIMITE
	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant Yves CONTASSOT	UNANIMITE
	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant Yves CONTASSOT DESIGNATION DE DELEGUES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER	UNANIMITE
27/	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant Yves CONTASSOT DESIGNATION DE DELEGUES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER DESIGNE en qualité de délégués titulaires au comité syndical du Syndicat mixte de la	UNANIMITE
	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant Yves CONTASSOT DESIGNATION DE DELEGUES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER DESIGNE en qualité de délégués titulaires au comité syndical du Syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier :	
	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant Yves CONTASSOT DESIGNATION DE DELEGUES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER DESIGNE en qualité de délégués titulaires au comité syndical du Syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier : Richard DELL'AGNOLLA	
	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SMBVB) DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) : Les titulaires Sylvain BERRIOS Jean-Yves Le BOUILLONNEC Patricia TORDJMAN Patrick DONATH Daniel BREUILLER Thierry DEBARRY Marie CHABANON, Etienne LENGEREAU Le suppléant Yves CONTASSOT DESIGNATION DE DELEGUES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER DESIGNE en qualité de délégués titulaires au comité syndical du Syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier :	UNANIMITE

	DESIGNE en qualité de délégués suppléa la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et	nts au comité syndical du Syndicat mixte de de son quartier :	
	 Valérie MAYER-BLIMONT Daniel BREUILLER Afaf GABELOTAUD Didier GUILLAUME 		
29/		LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN	
	PARIS-SACLAY (EPAPS)	TABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT	
	DESIGNE en qualité de représentants d	e la métropole du Grand Paris au sein du	UNANIMITE
	conseil d'administration de l'EPA Paris-Sa - Ivan ITZKOVITCH, en qualité de ti	,	
	- Ivan 112kOv11ch, en quante de ti	tulalle.	
30/	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE PARIS – ISSY LES MOULINEAUX DESIGNE les représentants de la Mét l'Environnement de l'héliport de Paris-Iss		
	Représentants titulaires	Représentants suppléants	
	Titulaire 1 : Philippe GOUJON	Suppléant 1 : Jacques-Alain BENISTI	UNANIMITE
	Titulaire 2 : -	Suppléant 2 : Jacqueline BELHOMME	
	Titulaire 3 : André SANTINI	Suppléant 3: Yves CONTASSOT	
	DIT que ces désignations seront notifiées de Paris.		
31/		A METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN	
	DES CONSEILS DE SURVEILLANCE DES ETA DESIGNE Alain BORTOLAMEOLLI afin l'établissement public de santé Roger Pré	de siéger au conseil de surveillance de	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 10h40.

Fait à Paris, le 15 avril 2019

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER Ancien Ministre Maire de Rueil-Malmaison